

Portrait des familles monoparentales

Sylviane BREULHEID, Anne-Sophie GENEVOIS *

L'évolution des structures familiales, suite notamment à la hausse de l'union libre et des divorces, a conduit à de nouvelles formes de parentalités. Les familles recomposées, avec des enfants pouvant être issus de différentes unions, et les familles monoparentales en sont les principales figures. C'est à ces dernières que nous nous intéressons ici : combien sont-elles et qui sont-elles ? Le nombre de familles monoparentales dépend de la manière dont elles sont définies. Ainsi, si l'on considère qu'une famille est monoparentale dès lors qu'un père ou une mère vit seul(e) avec son ou ses enfant(s), quels que soient l'âge et le statut de ceux-ci, ces familles représentent 7% de l'ensemble des ménages selon le dernier recensement et 16% des ménages avec enfants (2001). Mais, si l'on veut mesurer au mieux l'effet de la charge que représentent les enfants, il est pertinent de ne retenir que des pères ou mères vivant seuls avec au moins un enfant dépendant¹. Dans ce cas, en 2006, elles ne représentent plus que 3% des ménages résidant au Grand-Duché et 11% des ménages avec enfants dépendants². C'est cette dernière définition qui est retenue ci-dessous.

Majoritairement des mères avec enfant(s)

Sans surprise, la quasi-totalité (94%) des familles monoparentales sont dirigées par une femme. Auparavant, la monoparentalité apparaissait surtout après le décès du conjoint. Aujourd'hui, ce sont surtout le divorce et la séparation qui en sont à l'origine. 38% des monoparents sont divorcés, 26% sont célibataires, 18% sont veufs, 12% séparés et 6% sont encore mariés.

La taille des fratries au sein des familles monoparentales est plus petite qu'au sein des couples avec enfants. 53% des familles monoparentales ne comptent qu'un seul enfant dépendant, 35% deux et 12% trois ou plus. Chez les couples, 52% en élèvent deux, 36% un seul et 12% trois ou plus.

Plus présentes dans des centres urbains et des habitats collectifs

Les familles monoparentales habitent le plus souvent en ville. En effet, 30% des familles monoparentales résident à Luxembourg-Ville et 13% à Esch-sur-Alzette. Ces proportions sont respectivement de 13% et 6% chez les couples avec enfants.

L'habitat collectif (appartements...) étant plus présent en milieu urbain, c'est dans ce type d'habitat que vivent plus fréquemment les familles monoparentales. Ainsi, 54% de ces ménages résident dans des immeubles collectifs contre 46% dans des maisons unifamiliales. Ces chiffres sont totalement différents chez les couples avec enfants

qui sont 80% à habiter dans une maison unifamiliale.

Le lien entre le type d'habitat et le statut d'occupation du logement étant fort, on note également que les monoparentaux sont moins souvent propriétaires de leur logement : 52 % des monoparentaux sont propriétaires de leur logement contre 79 % des couples avec enfants. Enfin, les familles monoparentales sont moins souvent satisfaites de la taille de leur logement, puisque 33% d'entre elles le jugent trop petit contre 13% des couples avec enfants.

Des ressources financières plus faibles...

Ces conditions de logement moins favorables chez les familles monoparentales sont fortement liées à leur niveau de vie plus faible. Parmi les ménages avec au moins un enfant dépendant, un peu plus de la moitié des familles monoparentales (55%) appartiennent aux niveaux de vie les plus modestes³ - c'est-à-dire disposent d'un niveau de vie inférieur à 20700 euros/an - alors que l'on compte une famille biparentale sur cinq (21%) dans ce cas.

Les familles monoparentales font plus souvent part de difficultés financières que les biparentales. Seules 17% des familles monoparentales disent qu'elles sont à l'aise financièrement, 30% qu'elles s'en sortent (« ça va »), 36% que leur budget est juste et qu'elles doivent faire attention et 17% affirment qu'elles arrivent difficilement à joindre les deux bouts. Le contraste est net avec les ménages biparentaux qui estiment leur situation budgétaire plus favorablement puisque ces chiffres sont respectivement de 31%, 47%, 19% et 3%.

¹ On entend par enfant dépendant tout individu de moins de 16 ans ou entre 16 et 24 ans qui ne travaille pas ou qui ne recherche pas un emploi.

² Tous les chiffres présentés relatifs aux ménages avec enfants dépendants concernent des ménages composés exclusivement d'un couple ou d'une personne seule avec un ou plusieurs enfants dépendants (plus éventuellement un ou plusieurs enfants non dépendants) ; les ménages avec un ou plusieurs enfants dépendants comprenant d'autres personnes, apparentées ou non au couple, ne sont pas couverts dans l'analyse (9% des ménages avec au moins un enfant dépendant).

³ Ce calcul est effectué sur l'ensemble des ménages avec au moins un enfant dépendant et sans aucune autre personne (apparentée ou non apparentée) au sein du ménage. Il s'agit du quart des ménages, monoparentaux et biparentaux confondus, ayant les niveaux de vie les plus faibles. Le niveau de vie est mesuré en divisant le revenu total disponible net du ménage par le nombre d'« unités de consommation » qui y sont recensées (1 unité pour le chef de ménage ; 0,5 pour tout autre adulte âgé de 14 ans ou plus et 0,3 pour chaque personne de moins de 14 ans / échelle OCDE modifiée). Le premier quartile de niveau de vie est constitué des 25% de ménages aux niveaux de vie les plus faibles - soit un niveau de vie inférieur à 20700 euros. Dans ce calcul, l'ensemble des revenus du ménage est pris en compte : non seulement les revenus du travail, mais aussi les transferts sociaux (allocations familiales, allocations de chômage...), les revenus du capital...

* CEPS/INSTEAD

...mais une participation à l'emploi plus élevée

Les mères seules⁴ étant les seules à pouvoir apporter des revenus du travail, le choix pour elles d'exercer ou non une activité professionnelle pour subvenir aux besoins de leur famille ne se pose pas dans les mêmes termes que pour les mères vivant en couple. Il n'est donc pas surprenant qu'elles occupent plus souvent un emploi que les mères de familles vivant en couple : 81% d'entre elles exercent une activité professionnelle contre seulement 60% des mères en couple et 9% sont à la recherche d'un emploi contre seulement 1% des mères en couple.

Le temps partiel est une pratique moins courante chez les familles monoparentales. La moitié des mères de familles monoparentales qui occupent un emploi exerce leur activité à temps partiel alors qu'elles sont 62% chez les mères au travail vivant en couple. Qui plus est, quand elles travaillent à temps partiel, les mères de familles monoparentales le font moins souvent par choix que les autres mères. En effet, lorsqu'elles travaillent moins de 30 heures par semaine, 63% le font pour s'occuper des enfants et 15% aimeraient travailler plus d'heures mais ne trouvent pas de travail à temps plein ; seules 5% ne souhaitent pas travailler davantage d'heures. Chez les mères en couple, c'est également la volonté de s'occuper des enfants (71%) qui est mise en avant pour expliquer le temps partiel. En revanche, elles sont proportionnellement moins nombreuses à affirmer vouloir travailler davantage mais ne pas trouver de travail à temps plein (8%) et plus nombreuses à déclarer ne pas vouloir travailler plus d'heures (11%).

Moins de temps à consacrer aux contacts et aux rencontres avec les membres de la famille

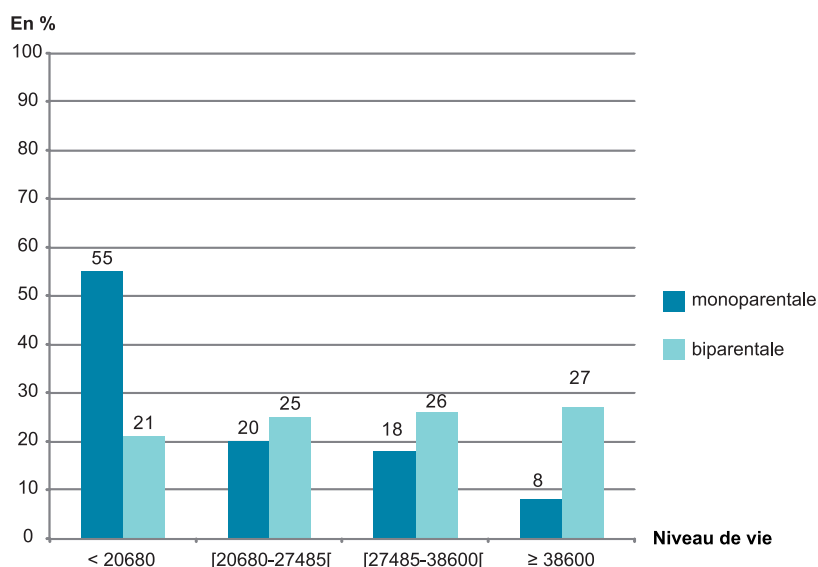
Les mères de familles monoparentales rencontrent moins régulièrement les membres de leurs familles. 34% des mères de familles monoparentales rencontrent des membres de leur famille de manière hebdomadaire, 34% de façon mensuelle, 26% annuellement et 6% jamais. A l'opposé, 57% des mères en couple affirment rencontrer des membres de leur famille au moins une fois par semaine, 23% au moins une fois par mois, 19% une fois par an et 1% jamais.

En ce qui concerne les autres formes de contacts (téléphone, fax, e-mail, sms) avec les membres de la famille, les mères de familles monoparentales le font également de façon moins régulière. 63% ont des contacts au moins une fois par semaine et 27% au moins une fois par mois. Ces parts sont respectivement de 83% et 14% chez les mères en couple.

Ces différences pourraient s'expliquer à la fois par une disponibilité moins importante des mères seules (elles cumulent plus souvent seules une activité professionnelle, la garde des enfants et les tâches domestiques) et par une famille élargie généralement moins nombreuse (une famille souvent « amputée » de tout ou partie de la famille de leur ex-conjoint).

Enfin, on notera que les mères seules sont proportionnellement moins nombreuses que les mères en couple (86% contre 94%) à indiquer pouvoir trouver de l'aide dans leur entourage familial ou amical en cas de coup dur.

Répartition des familles monoparentales et biparentales selon leur niveau de vie annuel (en euros)



Source : PSELL-3/2006, CEPS/INSTEAD, STATEC

Champ : ensemble des ménages avec au moins un enfant dépendant et sans autre personne apparentée ou non apparentée au sein du ménage.

Guide de lecture : 55% des familles monoparentales contre 21% des familles biparentales disposent d'un niveau de vie inférieur à 20680 euros par an.

⁴ A partir d'ici, on se limite aux mères seules, qui représentent 94% des familles monoparentales, de façon à pouvoir les comparer aux mères en couple.

La source de données : Le PSELL-3 (*Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg*) est une enquête qui a été lancée en 2003 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant au Luxembourg. Grâce à la méthodologie mise en oeuvre pour sa réalisation, les résultats issus de cette enquête effectuée auprès d'un échantillon initial de quelque 3500 ménages (9500 individus) constituent des estimations précises des chiffres concernant l'ensemble de la population. Le PSELL-3 sera réalisé chaque année par le CEPS/INSTEAD, en collaboration avec le STATEC. Il s'inscrit dans le programme statistique EU-SILC de l'Union Européenne (*European Union - Statistics on Income and Living Conditions*) destiné à connaître les revenus et conditions de vie des personnes et des ménages dans les différents Etats membres. Plus d'infos : www.ceps.lu/vivre.